



REUNION OS/DRH 16/01/2026

1 - Sécurité :

- Projet de sécurité à faire par service courant février 2026. Suivant accidentologie locale, situations dangereuses, presqu'accident etc...
- Pas de compromis sur la sécurité, la culture juste sera appliquée (faute ou erreur), mais s'il y a faute, la direction annonce qu'elle ne laissera pas passer !

FO estime que seuls le dialogue et l'accompagnement permettent une bonne perception de la politique sécurité et donc une bonne appropriation de celle-ci.

2 - Astreinte :

- Passage au 1er janvier 2026 de l'astreinte basé à 290,07 € et au 1er janvier 2027 à 300,06 €.
- Pour le 25 décembre, 1er janvier et 1er mai, ils passeront à 4 taux (le taux est à 32,23 € pour 2026).
- Les agents en travail posté percevront l'équivalent de 2 taux supplémentaires de ce qui est prévu en astreinte pour le 25 décembre et le 1er janvier. Pour le 1er mai les agents postés ont déjà quelque chose de spécifique.
- Cette mesure entre en application au 1er janvier 2026. Il y aura donc 4 taux payés pour ce jour et l'équivalent de 2 taux (astreinte) pour les agents qui étaient postés ce jour là.
- Il reste des points à négocier sur cet accord (majoration des taux pour prise d'astreinte au pied levé, compensation repas...) que nous verrons le 11 février.
- La direction a été interrogée sur le fait qu'il existait des astreintes montantes. Les agents recevant le LERNE sortent sans l'aval du responsable d'astreinte. La direction s'étonne de ce fait et va regarder. Si c'est avéré les salariés concernés devront passer 4.1 comme le stipule l'accord national

3 - Prise en compte du coût du logement sur le bassin d'Arcachon :

FO avait demandé l'ouverture de négociation d'une prime logement pour la prise en compte de son coût élevé. **FO** avait envoyé à la direction une proposition d'accord.

La direction a refusé toute négociation en disant qu'il y avait "ACTION LOGEMENT".

Pour **FO**, "ACTION LOGEMENT" n'est pas la réponse.

La direction se dit prête à envisager une prime unique à l'installation pour les nouveaux embauchés.

Pour les salariés déjà présents dans l'entreprise il y a un dispositif spécifique en cas de déménagement.

4 - Ouverture de négociation d'une prime "découché"

Certaines activités de notre établissement induisent pour nos collègues de ne pas rentrer chez eux pendant plusieurs jours. **FO** avait demandé une rétribution pour cette contrainte.

La direction se dit prête à réfléchir et à regarder avec l'URSSAF pour la mise en place d'une indemnité de grand déplacement.

5 – Deploiement de la semaine de 4 jours :

Le syndicat **FO** a ramené ce point et a proposé à la direction de mettre un service local en test. **FO** rencontrera donc la direction pour lui faire une proposition.

6 – Frais de route pour chargé de consommateur sur multi-sites :

FO a re-demandé à la Direction de prendre en charge les frais de route occasionnés par les déplacements sur différents sites pour accueillir les clients consommateurs. La Direction va y réfléchir.

7 - Habillement:

Pour les agents réseaux, à certains endroits de notre région, la rotation du lavage est sur 2 semaines cela ne permet pas d'avoir des vêtements propres en nombre suffisant. **FO** a demandé à la direction d'augmenter la dotation. La direction va tout de même regarder si la rotation sur une semaine est possible à mettre en place. La direction est ouverte à augmenter la dotation pour certains métiers. La veste polaire qui n'était plus dans la dotation pourra être demandée pour ceux qui ne souhaitent pas le pull marin. Soit l'un soit l'autre.

8 - Heures supplémentaires/congés :

Sujet en cours de traitement au niveau National.

9 - Compteurs RCR au delà de 50 heures :

FO a demandé que pour les salariés qui le souhaitent et qui ont un compteur dépassant les 50h, qu'il y ait la possibilité de s'en faire payer une partie. La direction est d'accord pour y réfléchir et nous donnera une réponse prochainement.

10- Mise en place d'une astreinte LERNE régionale demandé par **FO:**

Sujet suivi par la DOP Région et sera prochainement mise en place.

11 - Conditions de renouvellement des véhicules :

Les conditions pour le renouvellement des véhicules de service ont changé. **FO** a demandé que ses nouvelles règles nous soient communiquées et que l'avis de l'agent quant au besoin pour son activité soit pris en compte.



fo.sud-ouest@veolia.com

Benoit BERNARD
Délégué Syndical Force Ouvrière
06.12.89.18.70

Nathalie LECLERE
Délégué Syndical Force Ouvrière
06.17.97.36.50



Jean-François CASTRO
Délégué Syndical Force Ouvrière
06.25.79.07.11

Lionel SANGOINET
Délégué Syndical Force Ouvrière
06.29.56.23.54